

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2019

L'an 2019 et le 17 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire.

Présents : Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BAILLOT Claudine, BERNARD Roseline, BORSENBARGER Gisèle, BOURNOT Marie-Claude, COLLIER Corinne, DI MARTINO Chantal, GORSE Anne-Marie, LE DUC Sandrine, LE GRAET Dominique, VILLARD Agnès, Melle BOUVENET Christelle, MM : AUVERGNE Serge, COUSIN Daniel, GAUTHEROT Michel, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, MOUTENET Maurice, PERUCCHINI Benjamin, PETTINI Jean-Michel, PONCE Thierry, PRODHON Patrick, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAUTHIER Martine à M LOGEROT Patrice.

Absent(e)s : LAFFINEUR Eric.

1 - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

2019/01

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2017 ;

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire des décisions de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des trois (3) déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- Propriété cadastrée section 19 AB n° 62, sise 6, rue Sainte Barbe à Essey-les-Eaux

Propriétaires : Christiane et Chantal BACQUIAS ;

Acquéreur : Frédéric HENRY.

- Propriété cadastrée section AC n°s 96 et 97, sise 17, Rue Carnot :

Propriétaires : Consorts LESEIN ;

Acquéreur : Zlato ANTAL.

- Propriété cadastrée section 361 AI n°s 1, 240, 314 et 316, sise 30, Rue de Nogent à Odival :

Propriétaire : Paulette CHAMPION ;

Acquéreurs : Gwendoline ANDRÉ et Kélim KERRACHE.

Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

2 - Exercice 2019 - Ouverture de crédits anticipés dans l'attente du vote du Budget Primitif :

2019/02

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la Décentralisation ;

Vu le budget principal de l'exercice 2018 ;

Vu les budgets annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2018 ;

Considérant qu'il convient de voter des crédits par anticipation permettant d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les crédits d'anticipation conformément aux annexes jointes ;

PRÉCISE que ces crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2019 de la Ville et des services de l'Eau et de l'Assainissement.

3 - Projets municipaux - Demandes de subventions :

Délibération n°1 :

2019/03

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant que l'opération d'aménagement des Rues Astier, Malaingre, Carnot et Leclerc est susceptible de bénéficier de la DETR dans le cadre de la thématique « Renforcement de la Sécurité » - rubrique « Aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière, civile et publique » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des opérations au titre de la D.E.T.R. ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'opération d'aménagement des Rues Astier, Malaingre, Carnot et Leclerc ;

ARRÊTE à la somme de 987 500,00 € HT (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

DEMANDE à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 246 875,00 € (deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze euros) au titre de la DETR, pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

Délibération n°2 :

2019/04

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant que les travaux conservatoires de l'Église d'Essey-les-Eaux sont susceptibles de bénéficier de la DETR dans le cadre de la thématique « Bâtiments publics » - rubrique « Lieux de culte » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des opérations au titre de la D.E.T.R. ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux conservatoires de l'Église d'Essey-les-Eaux ;

ARRÊTE à la somme de 23 627,00 € HT (vingt-trois mille six cent vingt-sept euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

DEMANDE à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 5 906,00 € (cinq mille neuf cent six euros) au titre de la DETR, pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

Délibération n°3 :

2019/05

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant que l'opération de démolition d'une propriété de la Ville (Maison Doré) est susceptible de bénéficier de la DETR ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des opérations au titre de la D.E.T.R. ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de démolition d'une propriété de la Ville (Maison Doré) ;

ARRÊTE à la somme de 64 667,00 € HT (soixante-quatre mille six cent soixante-sept euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

DEMANDE à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 16 166,00 € (seize mille cent soixante-six euros) au titre de la DETR, pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

Délibération n°4 :

2019/06

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant que l'opération d'extension du cimetière d'Essey-les-Eaux est susceptible de bénéficier de la DETR dans le cadre de la thématique « Bâtiments publics » - rubrique « Cimetières » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des opérations au titre de la D.E.T.R. ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'extension du cimetière d'Essey-les-Eaux ;

ARRÊTE à la somme de 42 827,00 € HT (quarante-deux mille huit cent vingt-sept euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

DEMANDE à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 10 706,00 € (dix mille sept cent six euros) au titre de la DETR, pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

4 - Opération « Rénovation des façades du centre-ville » - Attribution subventions suite à dossiers complets :

2019/07

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2012/21 en date du 7 mars 2012 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le règlement d'aide à la rénovation des façades du centre-ville ;

Vu la délibération n° 2012/64 en date du 24 mai 2012 par laquelle le Conseil municipal a modifié la délibération n° 2012/21 en date du 7 mars 2012 ;

Vu la délibération n° 2016/118 en date du 14 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a décidé le démarrage du dispositif « Rénovation des façades du centre-ville » pour la phase des travaux allant de la Place Charles de Gaulle jusqu'à l'entrée de la rue de Lattre de Tassigny (Monument aux Morts) ;

Considérant qu'à ce jour trois dossiers déposés par des particuliers sont réputés complets ;

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des aides à ces particuliers ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE que les trois dossiers ci-après présentés pour l'opération « Aide à la rénovation des façades » sont complets et peuvent faire l'objet d'une décision d'aide ;

DÉCIDE d'attribuer :

- à Maitre DOUCHE D'AUZERS, représentant la SCI du 55, une aide d'un montant de 740,00 € (sept-cent quarante euros) pour son projet sis 55, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- à M et Mme Fabien POISSENOT une aide d'un montant de 533,32 € (cinq cent trente-trois euros et trente-deux centimes) pour leur projet sis 19, Place Charles de Gaulle ;
- à M. et Mme MUNOZ une aide d'un montant de 2 253,80 € (deux mille deux cent cinquante-trois euros et quatre-vingt centimes) pour leur projet sis 132, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - Informations et questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.